

Mineur.es isolé.es exilé.es en danger, le CD 13 hors la loi !
Rassemblement mercredi 26 septembre à 18h30
sur l'esplanade du MUCEM,
au moment de l'ouverture de la semaine consacrée à l'Exil.

Selon la loi et le Code de l'Action Sociale et des Familles, toute personne se déclarant mineure et isolée doit être hébergée et nourrie par le Conseil Départemental (CD) en attendant l'évaluation de sa minorité et de son isolement. Le juge des enfants prononce ensuite une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) qui enjoint le CD de placer le jeune dans un foyer où il ou elle sera pris.e en charge, c'est-à-dire nourri.e, logé.e, soigné.e, accompagné.e dans sa scolarité et sa formation.

Il y a encore aujourd'hui à Marseille, de l'aveu même du CD, environ 300 jeunes, dont plus de 150 bénéficiant de cette décision de justice qu'est une OPP, qui ne sont toujours pas pris.es en charge. Certain.es sont mis.es à l'abri dans des hôtels plus ou moins salubres, les autres dorment dehors. Et seul.es ceux et celles qui sont hébergé.es à l'hôtel reçoivent des tickets repas. Ceux et celles qui ne sont même pas à l'abri n'ont aucun moyen de subsistance. Très peu sont scolarisé.es, aucun.e n'est accompagné.e au quotidien. Ceux et celles toujours en attente d'évaluation, ou déclaré.es majeur.es ont encore moins accès à leurs droits.

Face au silence du Conseil Départemental, et de sa Présidente Martine Vassal, en réponse à nos nombreuses interpellations, **nous avons été contraint.es en novembre 2017 d'occuper une église sur le Vieux-Port** avec 65 mineurs isolés délaissés pour alerter l'opinion publique sur leur situation. Il y avait alors 93 mineurs avec OPP à la rue. **Dix mois plus tard**, après deux réunions avec les décideurs, des échanges de courriers et d'innombrables contacts avec les professionnel.les des services concernés, force est de constater que **la situation a empiré**. Les jeunes eux-mêmes ont à maintes reprises tenté de se faire entendre, en se réunissant devant les locaux de l'ASE, ou devant le Conseil Départemental, et ont été reçu.es... par la police.

Le Conseil Départemental 13 est dans l'illégalité la plus flagrante, pénalement responsable de leur abandon. Il a été maintes fois condamné par la Justice à de lourdes astreintes, sans que la situation évolue. **Les carences graves sont multiples, dans les domaines de l'hygiène élémentaire, de la santé, de l'éducation, de l'accompagnement socio-éducatif et psychologique.**

Le CD 13 ne fait qu'amplifier les restrictions à l'accueil et à l'accompagnement des étrangers votées dans les lois successives qui régissent le statut des étrangers et demandeurs d'asile.

Mme Vassal a récemment déclaré que c'était à l'Etat de « prendre le problème » en charge, au prétexte qu'il s'agit de « politique migratoire ». Ce qui veut dire en clair que pour elle ces jeunes sont d'abord des étranger.es avant d'être des mineur.es, contrairement à ce que dit la loi, et que les migrations sont un problème. C'est ignorer superbement toutes les qualités de volonté et de ténacité de ces jeunes qui ont traversé le désert, les geôles de Libye et la Méditerranée, faute sans doute de les côtoyer au quotidien. C'est ignorer toutes leurs richesses, c'est profiter de leur patience, c'est mépriser leurs souffrances. Surtout la responsable, en titre et en droit, de leur protection entretient le discours et les pratiques de refus d'accueil de l'Etat.

Qui oserait abandonner dans la rue, sans aucun moyen de subsistance, des centaines de mineur.es français.es ?

Nous exigeons la prise en charge immédiate, effective et globale de tou.tes ces mineur.es exilé.es, comme l'exige la loi.

Premiers signataires :

Collectif El Mamba, association Katilla, RESF 13, Médecins du Monde PACA, LDH Marseille, Emmaüs St Marcel, UJFP, CGT PJJ sud-est, CALME,